

Réf: Dossier 195137

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SOCIETE CONSTRUCTION IMMOBILIERE
SANOGO » en abrégé « S.C.I. SANOGO »

Siège Abidjan, Adjamé, ABIDJAN ADJAME
WILLIAMSVILLE LOT 884 ILLOT 1 BIS SECTION AT
PARCELLE 785, Lot 884, Ilot 1 BIS

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 10/02/2023, et enregistrés au CEPICI le 02/03/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE CONSTRUCTION
IMMOBILIERE SANOGO » en abrégé « S.C.I. SANOGO »

Objet : -Gestion immobilière;
-Achat et vente de biens immobilière;
-Fourniture de bureau;
-L'acquisition, la location et la vente de tous
biens meubles et immeubles,
-l'emprunt de toutes sommes auprès de tous
établissements financiers avec possibilité de donner en
garantie tout ou partie des biens sociaux,
-la prise en location gérance de tous fonds de
commerce,
-et généralement, toute opérations financières ,
commerciales, industrielles, mobilières et immobilières ,
se rapportant directement ou indirectement à l'objet
social ou pouvant en faciliter l'extension ou le
développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Adjamé, ABIDJAN ADJAME
WILLIAMSVILLE LOT 884 ILLOT 1 BIS SECTION AT
PARCELLE 785, Lot 884, Ilot 1 BIS

Dirigeant(s) Mme SANOGO NASSARATA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-01618 du 22/05/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°21101/GTCA/RC/2023 du 22/05/2023

